Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 30 Joumada I 1448
10 Novembre 2026

N° 138

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3333**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3339**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3345**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3345**
Avis aux créanciers..... **3350**
Convocations
Sociétés anonymes **3352**
Autres sociétés **3353**
Actes Administratifs
Avis au public **3354**
Divers
Avis au public..... **3355**
Rectificatifs **3356**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

CLOTURE DE LIQUIDATION

TUNINVEST INNOVATIONS SICAR SA

(Société en Liquidation)

Forme juridique : Société anonyme en liquidation

Capital social : 500.000 Dinars

Siège social : Immeuble INTEGRA Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Identifiant unique (RNE) : 0783569R

Matricule Fiscal : 783569R/A/M/000

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 septembre 2025, enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis le 25 septembre 2025 sous le numéro 25711521 (quittance n°M112223) et déposé au Registre National des Entreprises le 29 septembre 2025 (quittance n°2025P11374675), les actionnaires de la société TUNINVEST INNOVATIONS SICAR ont :

- Approuvé le rapport du liquidateur sur la clôture de la liquidation du 09 octobre 2024 ;

- Approuvé le plan de liquidation et de partage définitif;

- Approuvé les comptes et états financiers définitifs de liquidation au 09 octobre 2024 ;

- Donné quitus entier et sans réserve au liquidateur pour sa gestion durant sa mission et l'ont déchargé de son mandat;

- Constaté et prononcé la clôture définitive des opérations de liquidation de la société.

Les livres, les documents comptables et la correspondance de la société seront conservés à l'adresse suivante : Immeuble International City Center "ICC" tours des bureaux, Bureaux 10 & 12, 4ème étage Centre Urbain Nord -1082 Tunis, pendant la durée légale.

La société sera définitivement radiée du Registre National des Entreprises (RNE).

2026R03200SANB2

Notice légale

Société Magasin Général

Société anonyme au capital de 15 777 070 dinars divisé en 15 777 070 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérés

Identifiant Unique : 0033128W

Siège Social : 28, rue Mustapha Kamel Atatürk, 1001 Tunis - Tunisie

Tél : 71 126 802 / Fax : 71 257 503

Site Web : http://mg.tn

NOTICE LEGALE RELATIVE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE MAGASIN GENERAL de 15 777 070 DINARS à 22 082 636 DINARS

Nombre d'actions à émettre :

6 305 566 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8 dinars

1- Renseignements à caractère général concernant la société

1.1 Dénomination et siège social :

«Société Magasin Général» - 28, rue Mustapha Kamel Atatürk, 1001 Tunis - Tunisie - Tél : Tél : 71 126 802 / Fax : 71 257 503

1.2 Forme juridique et législation particulière :

La Société Magasin Général est une société anonyme régie par les lois :

- La loi n°92-117 du 07/12/1992 relative à la protection du Consommateur ;

- La loi n°94-86 du 23/07/1994 relative aux circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche ;

- La loi n°98-39 du 02/06/1998 qui a pour objet de fixer les règles régissant les ventes et prestations de services au consommateur donnant lieu à un paiement échelonné au sens de ladite loi.

- La loi n°2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution ;

- La loi n°2015-36 du 15/09/2015 relative à la réorganisation de la concurrence et des prix ;

1.3 Date de constitution et Durée :

La Société Magasin Général a été fondée en 1988 pour une durée de 99 ans.

1.4 Objet social :

La société a pour objet :

- L'importation, l'exportation, l'achat, la transformation, le conditionnement, le transit, la vente en gros et en détail, la représentation commerciale des produits en tout genre et notamment tous produits agricoles, alimentaires, de consommation domestiques, d'équipement et assimilés et ce par tous modes et canaux de distribution ;

- L'importation et la vente de meubles et l'ameublement ;

La création d'une centrale d'achat opérant pour les sociétés du groupe et éventuellement dans une deuxième étape, pour le compte de commerçants, distributeurs en gros ou en détail qui adhéreraient à cette centrale d'achat, soit dans le cadre de la franchise soit dans tout autre cadre ;

- L'exploitation directe et par des tiers de chaînes de grandes surfaces et de magasins commerciaux pour son propre compte, pour le compte de tiers et/ou en gérance liée ou libre sur le territoire de la République Tunisienne et à l'étranger ;

- Assurer la gestion et les prestations de conseils en matière de gestion de chaînes commerciales et de grandes surfaces sur le territoire de la République Tunisienne et à l'étranger ;

- Le transport routier de marchandises pour le compte d'autrui ;

- La location des véhicules de transport routier de marchandises à autrui ;

- L'exploitation de l'activité de restauration avec ses dérivés ;

Et enfin, de prendre toutes participations dans toutes opérations pouvant se rattacher directement ou

indirectement à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles à capital fixe ou variable, d'apport, de commandite, de souscription ou l'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement ou généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

1.5 Identifiant Unique : 0033128W.

1.6 Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

1.7 Nationalité : Tunisienne.

1.8 Capital Social : Le capital social de la Société Magasin Général s'élève à 15 777 070 dinars divisé en 15 777 070 actions de 1 dinar chacune entièrement libérées.

1.9 Régime fiscal : Droit commun.

1.10 Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société :

Au siège social de la société situé au 28, rue Mustapha Kamel Atatürk, 1001 Tunis - Tunisie.

1.11 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :

Monsieur Walid ZOUAGHI,

Directeur Général Adjoint de la Société Magasin Général

Tél. : 29 505 532

Fax : 71 257 503

2- Renseignements relatifs à l'opération :

2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1 Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le 19/06/2026 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 6 305 566 dinars pour le porter de 15 777 070 dinars à 22 082 636 dinars et ce, par l'émission de 6 305 566 nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de deux (2) nouvelles pour cinq (5) anciennes, au prix d'émission de 8 dinars chacune, soit 7 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2026.

Il est à préciser que le nombre d'actions propres détenues par la société est passé de 13 227 à 13 155 actions, à la suite de la cession de 72 actions sur le marché.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;

- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) au moins de l'augmentation proposée.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

2.1.2 Objectifs de l'émission :

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

Optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;

Financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;

Améliorer la trésorerie.

2.1.3 Caractéristiques de l'émission :

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de 6 305 566 dinars par souscription en numéraire et émission de 6 305 566 actions nouvelles.

Toutes, les actions à émettre seront nominatives et de catégorie ordinaire.

2.1.3.1 Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

2.1.3.2 Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 6 305 566 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.1.4 Jouissance des actions émises :

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2026.

2.1.5 Période de souscription :

La souscription aux 6 305 566 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes, et ce du 23/11/2026 au 07/12/2026 inclus1.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du 14/12/2026 au 16/12/2026 inclus1. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

[1]Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 07/12/2026 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du 21/12/2026 au 23/12/2026 Inclus1. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les trois quart (¾) de l'augmentation décidée (soit 4.729.175 dinars, correspondant à 4 729 175 actions).

2.1.6 Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°08003000513201273589 ouvert auprès de la BIAT, Agence centre d'affaires de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.1.7 Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 07/12/2026 à 17H à MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par MAC SA), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing (TANIT CSD) et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Souscription à titre irréductible :

Le système TANIT CSD calculé automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre irréductible.

Souscription à titre réductible :

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANTI CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre réductible.

Tunisie Clearing informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

2.1.8 Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par MAC SA, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

[1]Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 07/12/2026 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.1.9 Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 15 777 070 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

2.2 Renseignements généraux sur les titres émis :

2.2.1 Droits attachés aux titres émis :

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

2.2.2 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

2.2.3 Régime fiscal applicable :

Les revenus liés aux actions demeurent soumis à la réglementation fiscale en vigueur, notamment aux dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés et du code de la TVA.

2.2.4 Marché des titres :

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.2.5 Cotation des titres :

*** Cotation en bourse des actions anciennes :**

Les 15 777 070 actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 23/11/2026, droits de souscription détachés.

*** Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les 6 305 566 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées ;

*** Cotation en bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 23/11/2026 au 07/12/2026 inclus1. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.2.6 Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

2.2.7 Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0U9UWL2MN1» durant la période de souscription préférentielle soit du 23/11/2026 au 07/12/2026 inclus1.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNUO1R01F3P9» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission, visé par le Conseil du Marché Financier (CMF), sera mis à la disposition du public sans frais auprès de la Société Magasin Général, 28, rue Mustapha Kamel Atatürk - 1001 - Tunis, de MAC SA, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

[1]Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 07/12/2026 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2026R03206SANB2

Continuité de l'activité de la société

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A. au capital de 42.000.000 de Dinars divisé en 420.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège Social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant unique RNE : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21 - Régime agricole n° 414083-87

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

du 7 avril 2026, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - TUNIS le 24 avril 2026 sous le n°26705294 - Quittance n°M056215, l'assemblée générale extraordinaire décide, en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, de continuer l'activité de la société.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé et publié dans le bulletin officiel du Registre National des Entreprises n°273 du 27/10/2026 sous le n°2026178248.

2026R03217SANB2

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

Dépôt des procès-verbaux et des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - DISTRIBUTION

"S.F.B.T. - DISTRIBUTION"

S.A. au capital de 250.000 Dinars divisé en 10.000 actions de 25 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant unique : 1137456R

MF : 1137456R P M 000

C.N.S.S : 0032030612

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er avril 2026, enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 21 avril 2026 sous le n°26705024 - Quittance n°M054776, l'assemblée générale ordinaire a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Anis JAZIRI, en qualité d'Administrateur, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ont été déposés et publiés dans le bulletin officiel du Registre National des Entreprises n°255 du 09/10/2026 sous le n°2026163065.

2026R03218SANB2

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBLIERE EL IKAMA

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 4.550.000 DT

Route de Gabès km 1 SFAX

R.C : B130991997

Identifiant Unique : 0036514Q

N° CNSS : 110.879 - 08

1- Suivant un acte sous seing privé en date du 07 Septembre 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 23 octobre 2026, enregistrement n°26806973 quittance N°M007407, l'assemblée générale ordinaire de la société de promotion immobilière El Ikama a approuvé les états financiers de la société ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et décide aussi d'affecter le résultat de l'exercice 2025.

Un exemplaire de cet acte ainsi qu'un exemplaire de l'état financier et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ont été déposés au site Web du centre national du registre des entreprises en date du 02 Novembre 2026 sous le numéro 2026P20878133.

2026X01541SANB2

NOTICE D'INFORMATION

Haifa pour le Développement et l'Investissement

Société anonyme au capital de 6.644.290 DT

Siège social : Immeuble Mirmar, Business City, Bloc B, Bureau 4.6, Centre Urbain Nord, 1003, Tunis

I.U : 1605717B

Notice d'information pour l'augmentation du capital social de la société sans que le capital dépasse un plafond global de 8.080.000 dinars, c'est-à-dire l'équivalent de 808.000 actions.

Décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2026, dont avis publié au B.O.R.N.E. N°63 du 10 mars 2026 et PV enregistré à la recette des finances Charguia, Tunis le 07/04/2026 sous le n°26704379, quittance n°M049783 une copie a été déposée au RNE le 08/05/2026 sous le n°202625219.

1. Renseignements généraux concernant la société :

1.1. Identifiant unique : 1605717B

1.2. Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.3. Nationalité : Tunisienne

1.4. Régime fiscal : droit commun

1.5. Lieu de consultation des documents de la société : siège social de HDI

1.6. Responsable chargé de l'information : M. Mourad Smaoui

2. Administration et contrôle :

2.1. Membres des organes d'administration :

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Mohamed Faouzi Drissi	Président	Lui-même	2025-2027	Tunis
Association IDJ 2050	Membre	M. Saadalah Khalfaoui	2025-2027	Jendouba
Société ma santé +	Membre	M. Mohamed B. Hmida	2025-2027	Tunis
Mme Nawel Hmissi	Membre	Elle-même	2025-2027	Tunis
M. Nourddine Ghariani	Membre	Lui-même	2025-2027	Tunis
M. Torki Abidi	Membre	Lui-même	2025-2027	Boussalem
M. Hakim Selmi	Membre	Lui-même	2025-2027	Tabarka
M. Samir Akermi	Membre	Lui-même	2025-2027	Jendouba
M. Jawhar Marzouki	Membre	Lui-même	2025-2027	Jendouba
Mme Nadia Ayadi	Membre	Elle-même	2025-2027	Jendouba

2.2. Fonction des membres des organes d'administration et de direction :

Membre	Fonction	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Mohamed Faouzi Drissi	Président du conseil	22 décembre 2018	Tunis
M. Mourad Smaoui	Directeur général	22 décembre 2018	Tunis

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3. Organe de contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Alpha international consulting, société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptable de Tunisie, représentée par M. Ali Khelifi	Bureau : 85, rue de Palestine, 4ème étage, B 4.1, Tunis	2025-2027

3. Renseignements relatifs à l'opération d'augmentation :

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04 avril 2026, enregistré à la recette des finances Charguia, Tunis le 07/04/2026 sous le n°26704379, quittance n°M049783, il a été décidé d'augmenter le Capital social de la société en numéraire jusqu'à concurrence du montant souscrit et libéré par les actionnaires, sans que le capital dépasse un plafond global de 8.080.000 dinars, c'est-à-dire l'équivalent de 808.000 actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription pour la participation à l'augmentation de capital au profit des anciens actionnaires.

Il a été également décidé de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, sur la base de ses seules décisions, en une ou plusieurs tranches, étant précisé que la date d'ouverture de chaque opération devra intervenir au cours de l'exercice 2026.

Et conformément au PV du CA tenu le 03 octobre 2026 enregistré à la recette des finances Charguia, Tunis le 28/10/2026 sous le n°26814581, quittance n°M122759, il a été décidé de procéder à une deuxième étape d'augmentation du capital social.

3.1. Première étape : Le capital a été augmenté de 170.000 DT par la souscription et la libération immédiate et par l'émission de 17.000 actions nominatives, libérées à la souscription.

3.2. Deuxième étape : Le capital sera augmenté de 300.000 DT par la souscription et la libération immédiate et par l'émission de 30.000 actions nominatives, libérables à la souscription, destinées aux anciens actionnaires à valeur nominale de 10 DT l'action, et à de nouveaux

actionnaires au prix de vente de 15 DT, dont 5 DT prime d'émission conformément à la décision du CA du 03/10/2026 dont copie enregistrée à la recette des finances Charguia sous le n°26814581, quittance n°M12275 en date du 28/10/2026.

Les dates de la souscription sont les suivantes :

Date d'ouverture : 16 novembre 2026

Date de clôture : 12 avril 2027

3.3. Le montant de l'augmentation pourra être limité au montant des souscriptions recueillies sous réserve que celle-ci atteint 75 % au moins de l'augmentation prévue, soit 225.000 dinars.

3.4. Il est possible de clôturer par anticipation la présente tranche d'augmentation dans le cas où celle-ci est intégralement souscrite et libérée avant la date de clôture prévue.

3.5. Droit préférentiel de souscription : l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription.

3.6. Modalités et délais de délivrance des titres : la souscription sera constatée par une attestation délivrée par la société sur présentation d'un bulletin de souscription.

3.7. But de l'émission :

- Renforcer les fonds propres de la société

- Financer le plan de développement des projets portés par l'entreprise.

2026403778SANB2

«LE MOTEUR GROS S.A»

Capital social : 300 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I

2035 Tunis Carthage

MF : 00544426/W/A/M/000

RC : B17291997

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 03/07/2026 enregistré à la recette des finances le 31/08/2026, N°26811422, Quittance numéro 099673, déposé au registre national des entreprises le 06/11/2026, le mandat de M. Imed GHARBI est renouvelé pour une durée de trois ans s'achevant avec l'approbation des comptes de l'exercice 2028.

2026403799SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de NABEUL le 20/10/2026 sous le n°26205995 Monsieur Issam Ben Mohamed Samir Ben Mohamed Zouaoui a vendu la totalité du fonds de commerce de Salon de Coiffure exploité au local Avenue Jerba Lahouech Nabeul enregistré au registre de commerce sous le n°A51112872022 au tribunal de 1ère instance de Nabeul à Mr Hamza Ben Sabeur Ben Mohamed Benarbia demeurant à l'Avenue Gafsa Nabeul.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Hamza Benarbia Avenue Gafsa Nabeul dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce qui a été publié au journal La Presse paru le 04/11/2026.

2026R03199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté du 09/05/2024 enregistré à la recette des finances de kélibia le 17/05/2024 sous le N°24301429 quittance N°M040775 Monsieur Marouan Dziri a vendu à Mr Fedi Fourat El Hafsi tout le fonds de commerce (avec les éléments moraux et physiques) demeurant au boulevard Docteur Ibrahim Gharbi KELIBIA qui consiste à un café nommé «MD WORK CAFE».

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocate Maître Hela Sayed située au 25 rue Abdelkader zhioua Menzel Temime dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Ce texte a été publié le 31/10/2026 dans deux journaux en Arabe et en français.

2026R03201FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp en date du 18 et 21 octobre 2026 et enregistré à hammam chatt le 22/10/2026 n°M0420755 et 26202030 Mokhtar ben elhabib Chnikir vend à Sami ben mabrouk Hamed le reste de la moitié du fonds de commerce vente des fruits secs boutique 60 rez-de-chaussée immeuble D résidence el morjen Borj el cedria.

Le présent avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk le 24/10/2026.

2026R03203FCCC2

Résiliation de la donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte authentique, rédigé et Légalisé auprès de Maître Hager Khalifi et de son assesseur Maître Noura El Béji, notaires relevant du ressort du Tribunal de première instance de Tunis 2, en date du 13 juin 2025, il a été procédé à la résiliation de la donation du fonds de commerce, enregistrée auprès de la recette des finances de Sijoumi en date du 30 juin 2025, sous le reçu n°078565.

Monsieur Marouane Ben Ali Ben Ahmed Taabouri, titulaire de la carte d'identité nationale n°00570465, délivrée le 27 avril 2002, et Madame Abir Bent Ridha Ben Hédi Bahri, titulaire de La carte d'identité nationale n°07204172, délivrée le 17 janvier 2018, ont convenu de résilier la donation du fonds de commerce situé au 54 bis, avenue Ennakhil, Zahrouni, exploité sous forme de pharmacie et immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro A 1402571997.

En vertu de cette résiliation, le fonds de commerce susmentionné, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, est revenu à la propriété du donateur, Monsieur Marouane Taabouri.

2026R03212FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés en date du 28/10/2026 enregistré sous le numéro 26203239 quittance n°073469, les héritiers de feu Fatoum Bent Mohamed Zdini en la personne du fils Mohamed ben Salah Brahmi suite à une procuration titulaire de la C.I.N n°08508151 délivrée le 26/01/2015 a vendu à Raja Brini épouse Jaziri titulaire de la C.I.N n°08095141 délivrée le 17/07/2026 la totalité du fonds de commerce exploité à tout genre de commerce sis au local n°1 situé au rez-de-chaussée résidence Feirouz avenue Habib Bourguiba Radés Ben Arous.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local. Cette vente a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 31/10/2026.

2026R03213FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P établi par Maître Alilou Amira, Avocate, le 04/11/2026 et enregistré à la recette des finances Mahdia le 05/11/2026 sous le numéro 26207601, quittance n°M086857, Mr Ala Eddine Ben Mobarek résident à Demada El Fahs Zaghouan, a vendu à Mr Abd Allah Masoudi, résident à Dkhila Hiboun El Mahdia la totalité du fonds de commerce de fast-food, et exploité dans le local sis à l'Avenue Ibn El Jazzar Hiboun El Mahdia.

Les oppositions seront acceptées au domicile de l'acheteur mentionné ci-dessus et ce dans les vingt jours qui suivent cette publication.

Cet avis est paru aux journaux Echourouk et le Quotidien du 7/11/2026.

2026R03214FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date enregistré à la recette des finances bouargoub en date du 28/10/2026 quit N°MO33888 du 27/10/2026 enregistré sous N°26201423 Md Elmouadeb lamia titulaire de la C.I.N N°06481541 demeurant à l'avenue ethawra bouargoub NABEUL vend la totale du fonds de commerce dite «restaurant» sis à l'avenue ethawra bouargoub à Md garsallah elaakri titulaire de C.I.N N°07610583 demeurant à cité Erromena N°05, GROMBALIA.

Les oppositions sont recevables dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette vente au J.O.R.T entre les mains du rédacteur du contrat, maître DAROUAZI SLEHEDDINE à l'adresse de son cabinet sis à l'avenue RUE MOHAMED 5, IMMEUBLE MARIAM, PREMIER ETAGE, BUREAU N°5.

Cette annonce a été publiée le 30/10/2026 dans le journal Essahafa, page 25.

2026R03215FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat légalisé en date du 14/10/2026 et enregistré à la recette des finances de Oued ellil le 16/10/2026 (Quittance N°M069053 enregistrement N°26202017) monsieur Sabeur Dachraoui, CIN N°04780293 a vendu à monsieur Walid Ayari titulaire de la CIN N°08740139 la totalité de son fonds de commerce exploité Café au numéro 2 rue Le Kef cité El ward Oued Ellil La Manouba.

Les oppositions se font entre les mains de l'acqéreur qui détient une copie originale du contrat de vente à son domicile sis Numéro 1 avenue 20 Mars Cité Elward Chabaw Oued ellil la Manouba et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

D'autre part l'annonce de la vente du fonds de commerce a été publiée aux journaux «Chourouk et le Quotidien» parus le 03/11/2026.

2026R03219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé établie par l'Avocat Maître Borni TLILI signé par les deux parties le 30/07/2026 enregistré à la Recette des finances Le Lac Tunis le 10/08/2026 sous le N°26206647, quittance n°75716, La Sté SOFA, a vendu à Monsieur Samir BEN HSINE, la totalité du fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels, exploité comme Restaurant sous le nom LA CANTINE avec patente N°1175813/F, au local sis au 21 Immeuble Habib Bloc B Les Berges du Lac 1 Tunis, pour un prix de quarante huit mille dinars. Le vendeur a reçu une avance de dix mille dinars, le reste du prix soit Trente huit mille dinars, reste chez l'acheteur.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur Monsieur Samir Benhsine à l'adresse du Restaurant LA CANTINE situé au 21 Immeuble Habib Bloc B Les berges du Lac 1 Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal La Presse n°30096 en date du 19/8/2026 p.13 et au journal Essabah n°24661 en date du 19/8/2026 p.06.

2026R03220FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 29/10/2026 enregistré à la Recette des Finances de Mahdia le 30/10/2026 Enregistrement N°26200843 et quittance N°M071794 Mr Abdelfateh Haj salem demeure rue Pasteur Mahdia a vendu le fonds de commerce exploité en tant que café de première catégorie avec ses éléments incorporels seulement, sis devant Café Medina Mahdia à M. Mohamed Khalladi demeure rue Cap Afrique Mahdia.

Les éventuelles oppositions peuvent être envoyées dans les délais légaux auprès de l'acheteur dans le local du fonds de commerce sis devant café Medina Mahdia.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien le 4/11/2026.

2026S01480FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 28/10/2026 et enregistré à la recette des finances de Ksibet Mediouni, le 04/11/2026, quittance n°M043656; Mme Rachida NOUICHI, C.I.N n°02214009 a vendu à la société COURANT BLEU immatriculée au RNE sous le n°1941947N la totalité du fonds de commerce exploité en tant que Café sis au boulevard de l'environnement Ksibet Mediouni, immatriculé au R.N.E. sous le n°1858578M.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce à l'adresse de l'acheteur sise boulevard de l'environnement Ksibet Mediouni.

Un extrait de cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 8/11/2026.

2026S01482FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Maître Hentati Moneem, avocat auprès de la cour d'appel 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, sait qu'il a signé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 06/10/2026 et enregistré le 12/10/2026 sous le numéro 26203954 quittance n°M099426.

TAHER ABDELMOULA, titulaire de C.I.N n°01349802, vend à OUMAIMA GASSARA, titulaire de C.I.N n°11144791, un fonds de commerce pour l'activité de vente du Fruits Secs exploité au local situé à route Gremda km 6 markez kammoun, Sfax

L'achat a été annoncé dans les journaux "Le Quotidien" et "Chourouk" publiés le 23/10/2026 sous le numéro IP426/1568.

Les oppositions s'effectueront entre les mains de vendeur à son domicile situé à rue la République n°427K gremda, Sfax dans les 20 jours qui suivent la publication de cette vente au JORT.

2026X01529FCCC2

Bureau de Notaire kaled Ben Hmida Sakiet Ezzite Sfax

Tél : 74252713 / 98488338

M.F : 0638312 E/P

Selon l'acte de donation daté le 16/10/2026 par les deux notaires kaled ben Hmida et mounir dammak enregistré à Sakiet Ezzite le 27/10/2026 Quittance N°MO78838 Monsieur tijani ben Mohamed lewati a donné à son fils youssef tout le fonds de commerce destiné pour la vente des pneus situé à la route de Tunis k 5 Sfax avec tous les éléments matériels et moraux tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès de youssef lewati à son fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée. Cette annonce a été publiée dans le journal Assabah en date du 5 novembre 2026.

2026X01535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé daté le 18/09/2026 et enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 13/10/2026 sous le n°26203996, Mr. Mourad Mustapha, titulaire de la CIN n°0131185951 et immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1494135Q, demeurant à la route Menzel chaker km 2 Sfax, a vendu à Mr. Radhwen Kchaw titulaire de la CIN n°01307009, demeurant à la Route l'Afaran Station Berchani Sfax, la totalité du fonds de commerce, sis à Ceinture Route Menzel Chaker Sfax, exploité dans l'exerce du commerce de conserve des aliments.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Hammami AMIR, Avocat à la cour de cassation sis à l'immeuble Sfax City, Av Patrice Lumumba Sfax et ce dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente est publiée aux journaux Essabeh et le TEMPS, le 8 novembre 2026.

2026X01537FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Lassaad FOURATI le 06/10/2026, enregistré à la recette des finances El Menzah 6 ARIANA, le 12/10/2026, quittance n°M120168 enregistrement N°26207959, la société LE MOMENT PARA, MF n°1859751L, a vendu à la société MBM PHARMA, MF N°1958355 E, la totalité du fonds de commerce qui consiste pour la vente des produits parapharmaceutiques à l'avenue d'Afrique n°83 EL MENZAH 5.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser au cabinet Maître Lassaad FOURATI sis à l'immeuble les quartes saisons Sfax.

Cet avis a été publié au journal le Temps du 07/11/2026.

2026X01543FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 29/9/2026, enregistré à la recette des finances rue el janna ariana le 28/10/2026 sous n°26209165 quittance 112681, Mr ADEM SALHI, a vendu à Mr MAROUEN DOUIRI la totalité du fonds de commerce à usage de vente des produits alimentaires générales sis à la résidence ezzayatine rez-de-chaussée 02A rue cheikh ennayfer ARIANA.

Les oppositions se font dans 20 jours après publication au JORT entre les

mains de l'acheteur à la résidence ezzayatine rez-de-chaussée 02A rue cheikh ennayfer ARIANA.

Cette vente a été publiée au journal ESSAHAFA du 7/11/2026.

2026403780FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Koubaa Mohamed Anis

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

Par acte de vente sous seing privé, en date du 29 et 30 octobre 2026 enregistré à la recette des finances Bizerte le 02/11/2026 quittance n°M068356, Mr Nidhal Ben Ali Balhouane, titulaire de la CIN n°08992836 en date du 18/09/2015, vend à la Société SOICEM, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°008403B dont le siège social est à la zone industrielle Madagaskar Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au magasin n°57 Bizerte centre Bizerte.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès du maître MOHAMED ANIS KOUBAA, avocat sis à l'avenue Habib Maazoun, immeuble Chakroun 4ème étage Sfax 3000 - domicile élu - et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal "ESSABEH" paru le 05/11/2026.

2026403782FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 16/10/2026 enregistré à la recette des finances de Sidi Hsine Tunis, le 22/10/2026, sous quittance n°M118133 enregistrement n°26204413, il appert que la Sté RASLENE CERAMIC Sté à responsabilité limitée M.F 1285506/j, son siège social est à Ezzouhour 4 route X Tunis représentée par son gérant légal Mme Maha mesfar titulaire de la cin numéro 08767673 en date du 29/01/2019 résidente à la route essaltnia klm 6.5 Sfax a vendu la totalité du fonds de commerce spécialisé dans la vente de touts produits sanitaires. Portes et fenêtres exploité dans le local commercial situé à Ezzouhour 4 Route X Tunis, à la Sté HM Ceralux Sté à responsabilité limitée au MF numéro Q1991520 située à cité Wifak rue la Mer Rouge numéro 33 khaznadar 2017 Tunis représentée par son gérant Mr hamdi ben khaled Ben Mohamed Jeljli titulaire de la cin 08730604 en date du 28/02/2014 et demeurant au 04 Rue 6238 el Omrane AL Aelaa Tunis.

Toute opposition devra être signifiée à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée entre les mains de l'acquéreur, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de la présente au J.O.R.T sous peine de nullité.

La dite cession a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 01/11/2026.

2026403783FCCC2

Donation de la Nue-propriété

D'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par les notaires Maître Afef Zouaoui et son assesseur en date du 31-10-2026 enregistré à la Recette des finances de Bab Souika le 03-11-2026 N° de Quittance M076474, Monsieur ABDEL HAFIDH BEN GHORBAL cède par donation à son 1/ épouse Madame SOUAD BEN GHORBAL, et à ses enfants 1/ AMIR BEN GHORBAL 2/ HENI BEN GHORBAL 3/ AMIRA BEN GHORBAL, de la Nue-propriété d'un fonds de commerce sis au N°41 SOUK El HAFSIA El JADID TUNIS avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions devront être adressées au domicile du donateur sis au N°58 rue 42320 cité de la Radio Ben Younes Tunis. Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Chourouk le 06/11/2026.

2026403789FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et légalisé en date du 30/10/2026, enregistré à la Recette des Finances de Sidi Bouzid le 03/11/2026 sous le numéro 26212312, quittance n°M113752, la société DADA AGRICOLE SARL, MF : 1609282M, a vendu à la société SOCOOPEC SARL, MF : 0001395P, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au bord de la route régionale reliant la ville de Sidi Bouzid à la ville de Meknassi, quartier Ennaouamer, ayant pour activité la vente de matériel et d'équipements agricoles.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Skander Raach, avocat à la cour de cassation, sis au 21, avenue de Madrid, Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 09/11/2026.

2026403790FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat enregistré à la Recette des finances de Bardo le 30/10/2026 quittance n°M080600 et enregistrement n°26205267 Mr. Sami Sahli en vertu d'une procuration de Mr Mohamed Rached Mahbouli a vendu à Mr. Aymen Mahjoubi la totalité du fonds de commerce destiné pour salon de thé situé au 1er étage de l'avenue de l'indépendance n°14 rue khaznadar, Bardo.

Les oppositions peuvent être adressées à l'acheteur à l'adresse du fonds conformément au registre de commerce.

Cet article a été publié au Quotidien du 6 novembre 2026.

2026403792FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/11/2026 enregistré à la recette des finances place de la République Radés le 5/11/2026

quittance N° M075225 N° d'enregistrement : 26203365 Mr : Mohamed Fares ben béchir ben khélifa saidi ; domicilié 13 rue AHMED TLILI RADES a vendu à Mr ELLOTFI ben Mohamed el Hedi ben Mohamed Mraihi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au 108 AVENUE DE LA REPUBLIQUE RADES Ben Arous, identifiant unique 1710293N, son activité : Autres commerces de détail en magasin spécialisé (produits d'entretien).

Toute opposition éventuelle doit se faire entre les mains du rédacteur de l'acte maître ADEL MANSOURA AVOCAT 51 RUE DE PALESTINE 2EME ETAGE app N°12 TUNIS dans un délai de 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 07/11/2026.

2026403793FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de cession signé et légalisé en date du 05 et 06 mars 2026, et enregistré à la Recette des Finances de Bou Salem Jendouba, sous le numéro 26200588, quittance n°M015824, les personnes ci-après désignées : Mme Jamila Yaakoubi, M. Anis Hmisi, Mme. Hadeer Yaakoubi, M.Mohamed Yaakoubi et Mme Hidaya Yaakoubi ont cédé à Madame Samia Mestouri la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de fruits et légumes, sis au marché municipal de première catégorie, emplacement n°09, Bou Salem - Jendouba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la cessionnaire, à l'adresse susmentionnée, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans le journal Assabeh en date du 30/03/2026.

2026403796FCCC2

Avis

En vertu d'un acte de vente du fonds de commerce signé le 03/11/2026 et enregistré à la recette des finances el mornaguia en date du 04/11/2026 n°26202217 reçu n°M064944, ANOUAR BEN RACHID CHAABANI a vendu à RADHIA BEN ALI BECHRI la totalité du fonds de commerce "Café" Identifiant unique (RNE) NW1436317 sis à l'Avenue Habib Bourguiba mornaguia manouba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Yassine Azaza à l'adresse 21 Avenue des Etats-Unis Premier étage Tunis 1002 dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal la PRESSE du 7/11/2026.

2026403798FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé en date du 12 octobre 2026 enregistré à la recette rue d'Autriche le 05/11/2026 (quittance n°M087319 enregistrement n°26204630) Mr Mohamed Msahel, CIN n°10000100 a cédé et vendu à Mr Mohamed Elyes Zahmoul, CIN n°14765106 tout le fonds de commerce exploité comme vente de fruits secs au local situé au 33 rue Niger Belvédère Lafayette Tunis.

Les éventuelles oppositions seront adressées à l'acheteur demeurant à l'adresse 33 rue Niger Belvédère Lafayette Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal Echourouk le 07/11/2026.

2026403800FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 02/01/2015 quittance numéro M000180 enregistrement n°15200013 ;

Madame Sonia bent Ezzedine ben salah Mzoughi a vendu à Madame Rania bent Taoufik ben Ali Jaroubi tout le fonds de commerce du salon de thé «Le beau coin» sis 17 rue Hédi Saidi Ariana. Toute opposition doit être présentée à l'adresse susmentionnée dans un délai de 20 jours de la parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée le 8/11/2026 dans les journaux le Quotidien et Echourouk.

2026403803FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite au contrat établit par le notaire Maître Basma Rtimi et son assesseur Maître Farida Ayari en date du 02 octobre 2026 enregistré à la recette des finances de Raoued le 03 Novembre 2026 quittance n°M130606, Madame Nouha Tabassi a donné à sa sœur Madame Mayssa Tabassi la totalité du fonds de commerce de tout commerce et production sis au 04 Rue Habib Thameur Ariana 2080 a une valeur de cinquante mille dinars (50 000dt).

Les créanciers doivent faire oppositions entre le donateur et le donataire à l'adresse du fonds de commerce ou bien au cabinet de notaire Maître Basma Rtimi sis au 10 Bis Rue Habib Thameur La petite Ariana dans les 20 Jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Temps le 10 Novembre 2026.

2026403806FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé dont la signature a été légalisée le 15 septembre 2026 et enregistré à la Recette des Finances du Centre administratif d'Ariana le 29 septembre 2026, sous le reçu n°M108280 et le numéro d'enregistrement 26205814, Monsieur Imed Ben Mohamed Ben Ahmed Marzouk, demeurant avenue Ali Bourguiba, Monastir, a vendu à Monsieur Nidal Ben Essaad Obeidi,

demeurant au 23, rue de l'Enseignement, Ariana, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 6, rue Assad Ibn Fourat, Résidence Samah, Ariana, ayant pour activité le commerce de détail de produits alimentaires généraux (supérette), immatriculé au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0825094J.

Les éventuelles oppositions devront être présentées dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acquéreur, à l'adresse du fonds de commerce.

La publication et l'avis ont été effectués en langues arabe et française dans les journaux Al Chourouk et Le Quotidien en date du 20 octobre 2026.

2026403807FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 05/11/2026 enregistré à la recette des finances d'Ariana en date du 05/11/2026, quittance N°M081425 enregistrement n°26305369, Mme Najla bint salem bin Mohammed din khlifa a loué à Me fawzi ben Mohamed ben abdullah rabaii, la totalité du fonds de commerce "magasin vendant des produits alimentaires de tous types".

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

2026R03205FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

En vertu d'un acte SSP signé le 30/10/2026, enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sousse, le 02/11/2026, sous le numéro 26303969, selon quittance n°11004703, La société «Quincaillerie Boussetta», inscrite au RNE sous l'identifiant unique N°0340658F, a loué en gérance libre à Mme Oumeima TRABELSI titulaire de la CIN N°12859362 le fonds de commerce sis à l'avenue de la république, Akouda pour la durée d'une année renouvelable et ce à partir du 01/11/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» en date du 07/11/2026.

2026S01490FCCC3

RESILIATION DE CONTRAT DE LOCATION DE FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte SSP signé le 30/10/2026, enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sousse, le 02/11/2026, sous le numéro 26303968, selon quittance n°11004702, il a été convenu de résilié le contrat de location de fonds de commerce, enregistré à la Recette des Finances d'Akouda le 21/07/2014, sous le numéro 14300989, selon quittance N°16675, conclu entre Mme Meriem SOUID, en qualité de locataire - gérante et La société «Quincaillerie Boussetta», inscrite au RNE sous l'identifiant unique N°0340658F, en qualité de bailleresse.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» en date du 07/11/2026.

2026S01491FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

(GERANCE LIBRE)

En vertu d'un contrat de location-gérance en date du 30 octobre 2026, enregistré à la Recette des Finances de Tunis, rue de la Gare le 30 octobre 2026, sous le numéro de quittance M072159 et le numéro d'enregistrement 26306299.

Madame Najiba Ben Fdilene, veuve de Farhat Zabaar, titulaire de la carte d'identité nationale n°00480830, agissant en son nom personnel et en qualité de mandataire de ses filles majeures, Nesrine, Hajer, Ferdaws et Naïla, filles de Farhat Zabaar, en vertu d'une procuration établie par acte authentique en date du 05 avril 2011, a donné en location gérance à Monsieur Sami Ben Hamed, titulaire de la carte d'identité nationale n°05840213, la totalité du fonds de commerce sis à l'angle de la place Mongi Bali et du 28, rue Jamal Abdennasseur, à Tunis, destiné à l'activité de vente de prêt-à-porter.

La présente location est consentie pour une durée d'une année renouvelable, prenant effet le 1er novembre 2026 et expirant le 31 octobre 2027.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien du 06/11/2026.

2026403779FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location du fonds de commerce qui date le 26 octobre 2026 et enregistré à la recette des finances Beb Suika le 02 Novembre 2026 quittance n°M076195, La société Zouleikha Becha Hamem Sidi Sahbi, société à responsabilité limitée, matricule fiscal n°J/1884738, a loué à Mme Houda Riahi, titulaire de la C.I.N n°04532006, la totalité du fonds de commerce d'un bain maure, exploité dans le local situé au 63 rue de Pacha, Médina Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée de deux ans sans renouvellement commençant le 15 Novembre 2026.

Le présent avis a été publié au Journal Echourouk le 03 Novembre 2026.

2026403787FCCC3

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé datant le 01/10/2026 enregistré à la recette des finances la Marsa le

04/11/2026 sous N°26307649 quittance N°M141516, la Société Sud Equipement Industriels MF : 1378492KAM000 en tant que propriétaire a loué le fonds de commerce déjà exploité au local commercial sis au RDC Ibn Jazzar Sidi Daoud la Marsa 2046 Tunis à La Société S Equipements Industriels MF : 1865632SPM000.

Toute opposition sera rendue entre les mains de Maître Ghalia Zammali sise au 13 av Habib Bourguiba ARIANA dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce été publiée au journal Le Quotidien le 05/11/2026.

2026403795FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence Zouhour Soukra Sise rue Al-Farazdaq, L'Aouina, Tunis.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 19 avril 2026, Enregistré à la Recette des Finances de La Goulette (Tunis) en date du 4 mai 2026, sous le numéro d'enregistrement 26703631, Quittance numéro 49912, Et dont une copie a été déposée auprès de la municipalité de l'Aouina (Tunis) en date du 6 mai 2026.

Il a été décidé de constituer un syndic et d'élire ses membres pour un mandat d'un an renouvelable, prenant effet à compter de la date de tenue de l'assemblée susmentionnée, composé comme suit :

- Ghanem Derbal : Président du syndic
- Riadh Oueslati : Secrétaire général
- Sami Kaaniche : Trésorier
- Lamjed Elkar : Membre
- Khaled Beltaieb : Membre.

2026R03202APSF1

CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION

Dénomination : Association Eya Espoir des Orphelins

Siège social : Clinique les anges, Boulevard 9 Avril, Jendouba.

Objectifs :

- Contribuer à la satisfaction des besoins matériels essentiels des enfants orphelins et défavorisés, et œuvrer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

- Apporter un soutien psychologique aux enfants ayant perdu l'un de leurs parents ou les deux avec l'accord de leurs tuteurs légaux et de la famille ayant leur garde et les orienter vers des spécialistes qualifiés, conformément à la législation en vigueur.

- Contribuer au renforcement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes membres de l'association.

- Contribuer au développement personnel des enfants, au renforcement de leur confiance en eux et de leur estime de soi, ainsi qu'à la sensibilisation du public aux droits des orphelins et à leurs conditions de vie.

Membres :

- Présidente : Latifa Gamdou
- Trésorier : Rami Aouadi
- Secrétaire général : Yassine Aouadi.

2026R03211APSF1

Constitution du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence «IBTIHEL 2»

Selon le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 27/09/2026, enregistré le 6/10/2026 à la Recette des Finances Mohamed Maarouf Sousse, sous le n°26802483, quittance n°84174, du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence «IBTIHEL 2», Cité Erriadh 5, Sousse, a été constitué.

Le bureau élu est composé de :

- Mme Fatma Belgacem : Présidente.
- Mr Mohamed Habib Ben Mrad : Vice-président.
- Mr Walid Messaoui : Secrétaire général.
- Mme Rabia Hannachi et Mme Malek Ben Fredj : Trésorières.
- Mr Mouhaned Hnia, Mr Mohamed Aziz Tammar et Mr Wael Khalki : Membres Représentant.

2026S01484APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Hatem ICHI - demeurant au 15 Rue Brahim Ben Bechir Zahrouni - Tunis.

Parties saisie : Mabrouk ICHI Naiimi demeurant au :

1) 71 Av Med 5 - Tunis

2) 15 Rue Brahim Ben Bechir - Zahrouni - Tunis.

3) Son domicile élu au bureau de Maître Younés Jouini sis à l'Av de l'environnement n°2 - Chouchet Radés Ben Arous.

Avocat poursuivant : Me Ahmed SMAT - Avocat à la cour de cassation - 67 Rue Radhia Hadded - Tunis

Immeuble saisi : toutes les parts indivises soient (90/15988) parts revenant à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n°136738 Tunis sis au 15 Rue Brahim Ben Bechir s'agissant d'un immeuble d'un rez-de-chaussée inachevée d'un premier étage se composant de 2 pièces et cuisine équipée et salle de bain d'une superficie de 80 m² chaque étage.

Mise à prix : 76.800,000 DT outre les frais taxés le 19/10/2026 d'un montant de 3796,627DT plus les frais qui seront taxées le jour de l'audience du 07/12/2026.

Date et lieu de l'adjudication : le 07/12/2026 à 9 h au tribunal de 1ère instance de Tunis2.

Condition de visite : tous les jours ouvrables durant les horaires du travail.

2026R03209VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la Cour de Cassation

3 RUE ABDERRAHMAN IBN AOUF MENZAH5 ARIANA

Tél/Fax : 71.351.773/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nuira.

- En sa qualité de créancier hypothécaire-

2) La Débitrice principale : STE de RESTAURATION et de FRANCHISE l'olivier SARL RNE 1228954L, représentée par son gérant siège 113 AVENUE HABIB BOURGUIBA - NABEUL.

3) ABDA BEN MOHAMED DAOUD. CIN n°01748182 retraité, DEMEURANT RUE EL MOEZ EL FATIMI DAR CHAABA.NE NABEUL. GOUVERNORAT de NABEUL

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3 RUE ABDERRAHMAN IBN AOUEF menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : UN TERRAIN bâti OBJET du T.F 593708 NABEUL situé à DAR CHAABANE EL FEHRI GOUVERNORAT de NABEUL de 447,7878 / 3178 parts se compose d'un salon café DREAM avec toutes les commodités nécessaires.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 1.626.925, 000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de NABEUL le LUNDI 7 DECEMBRE 2026 à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2026R03210VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble immatriculé

A La requête de Maître Ben Rhouma Hatem, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est situé rue Taher Sfar immeuble ben Dhiab étage n°4 bureau n°16 Sousse 4000, identifié fiscalement sous le numéro A1031485/P et agissant en vertu du jugement rendu à l'article 418 du code de procédure civile et commerciale. La créancière poursuivante est Madame Wafa Bennour domiciliée à Sousse représentée par son avocat susmentionné, la vente concerne toutes les parts indivises dans les biens immobiliers du titre foncier N°20353 Sousse revenant au débiteur, Monsieur Slah Eddine Ben Abid domicilié à Sidi Bou Ali gouvernorat de Sousse.

Désignation du bien immobilier : Le bien immobilier objet du titre foncier N°20353 Sousse, est un terrain agricole situé à Machyakht Essud ElGuebli Kalaa Kbira Gouvernorat de Sousse, Sa superficie totale est de 1 hectare, 56 ares et 30 centiares. Il est composé des parcelles N°110, 151 et 470 du plan de morcellement, ainsi que de la parcelle N°2 dudit plan. Le terrain est constitué de terres agricoles et de parcelles voisines plantées d'oliviers Selon le rapport d'expertise établi par l'expert Amer Abdallah en date du 15/12/2025, les parcelles sont décrites comme suit : Parcelle N°2 : d'une superficie de 3226 m², comprenant 26 oliviers adultes. Elle est située à proximité du canal d'adduction des eaux appartenant à la société nationale d'exploitation et de distribution. Parcelle N°2 B470 : Petite parcelle d'une superficie de 65m², située à l'intérieur d'un logement à Tayeb Abid, elle est actuellement clôturée par une construction en briques Parcelle N°B 151 : d'une superficie de 9243 m², située directement sur une route goudronnée reliant la ville de Sidi Bouli, elle comprend des oliviers, un puits et des dépenses, elle se trouve dans la zone publique irriguée de Sidi Bouli. Parcelle N°110 m d'une superficie de 3096m², située dans la zone publique irriguée de Nabhana, elle comprend des oliviers adultes et anciens et n'est pas directement accessible par une route goudronnée.

Prix de mise à prix : 262226 dt, 360 dinars tunisiens.

Date de la vente aux enchères : le 07/12/2026 à 9 heures du matin. La vente aura lieu auprès du tribunal de première instance de Sousse 2. Le bien immobilier peut être visité à tout moment.

2026S01481VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à Rue Hedi Karray Tunis.

Partie saisie :

1) AMAL LAAKADY, demeurante au N°128 Avenue Mohamed Abdou City Riadh Sousse, N° du passeport VB535321435.

2) KHALED BEN ALI MELLICHI, demeurant au N°128 Avenue Mohamed Abdou City Riadh Sousse, C.I. N n° 08432308.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°151005 Sousse sis à Kalaa Soghra Sousse, d'une superficie de 304 m².

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 97 680 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 07/12/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse2.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01485VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue HEDI NOUIRA Tunis.

Partie saisie : MOHAMED NACEUR BCHIR, CIN N°04163162, contacter le bureau de son avocat Maître YOUSSEF REZGUI, demeurant à Rue Taher Gharsa Immeuble Golden Tawers «A» 6ème étage Appt 6.2 Le Centre Urbain du Nord Tunis.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°3195 Monastir d'une superficie de 1570 m², dénommé «NADIA 17» sis à Rue Hedi Khfacha Skanes Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 2684556 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 09/12/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01486VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Etude Maître Ayadi Mohamed

Avocat à rue Ali Bech Hamba Sfax

MF : 581078/E/A/P/000

Poursuivant : - Yassine Abida, CIN : 04628091, gérant de société.

- Chajiaa Abida, CIN: 00523801, retraitée.

Domicile élue cabinet maître Ayadi Mohamed Avocat au 7 rue Ali Bech Hamba immeuble kchaou Sfax.

Avocat poursuivant : maître Ayadi Mohamed 7 rue Ali Bech Hamba immeuble kchaou Sfax.

Partie Saisie : Adel ben Mohamed Adel Ben Jméaa, CIN 01007777 né le 23/11/1959 à Sfax, commerçant, sis à la route l'afrane km 6 rue 2 mars rue EL Tasameh Sfax.

Il serait adjugé le MERCREDI 09/12/2026à 9H du matin devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax2 sise à Zone Trois 4 avenue Ahmed Aloulou prés du siège régional de la Caisse nationale de la Sécurité sociale de Sfax.

La totalité des parts indivisée qui sont estimés au total de 842.626 parts sur les 3852 parts composant la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°109811 Sfax, consistant selon le titre en une parcelle du terrain de nature agricole sise à la délégation de Thyna, imadat Thyna Sfax Sud gouvernorat de Sfax d'une superficie de 3852 m².

L'expert géomètre Mr Abdelhafidh Fakhfakh a décrit l'immeuble :

Tous les droits indivis revenant à la personne saisie estimés au total de 842.626 parts sur les 3852 parts composant l'immeuble objet du titre foncier n°109811 Sfax dénommé «Hayat» sis à délégation de Thyna, imadat Thyna Sfax Sud gouvernorat de Sfax.

Il représente la totalité de l'immeuble soit une parcelle du terrain sur laquelle est édifiée une construction comprenant une partie en atelier de forge, et une usine. Elle est bornée à l'est par une parcelle sur laquelle sont édifiées des constructions attenantes.

Le titre foncier visé dans lequel sont inclus les parts objets de la demande se situe dans le secteur de Meher, Nedra et Mondher Ben Jmaa. Il est limité à l'est par une route au nord par l'entrée et par Mr Habib Ben Jmaa et à l'ouest par Habib Ben Jmaa et Sallemi.

Ce titre est divisé en nature en trois lots : le lot de Meher Ben Jmaa et le lot de Nedra Ben Jmaa et le lot de Mondher Ben Jmaa, ce dernier étant attenant à une bande sur laquelle sont édifiées des constructions qui séparent le titre foncier de la route du sud.

La mise à prix : le prix est fixé à 131.250,000 dinars outre les frais et les charges.

La visite de l'immeuble : peut être faite tous les jours de la semaine de 8h du matin à 17h du soir.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2026X01526VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après réduction de 40%

La poursuivante : Delinda bint Belkacem bin Ammar bin Hamouda, en sa qualité de poursuivante, ayant élu domicile au cabinet de son

avocate, Maître Faten Abdelkefi, situé à l'Immeuble Ben Messaoud, 38, 1er étage, Rue Iskander Dumas, Sfax.

Saisi : El Habib bin El Mabrouk bin Ali Bel Arefia, en sa qualité de copropriétaire d'un bien indivis vendu sous le coup d'une procédure d'exécution, ouvrier spécialisé dans une société, demeurant à Cité Chaâchaâ 2, Agareb, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Faten Abdelkefi, avocate à Sfax, dont le cabinet est situé à l'Immeuble Ben Messaoud, 38, 1er étage, Rue Iskander Dumas, Sfax 3000. Téléphone : 95 033 118.

Immeuble objet de la saisie : L'ensemble de l'immeuble situé à la Route de Soukra, km 1,5 à Sfax, desservi par une impasse issue du bord nord de la voie susmentionnée, à environ 50 m de celle-ci, dans une zone à usage d'habitation.

Limites :

Sud : Abdelaziz Ennaseri, jamal et Khaled Ghannouchi.

Est : Impasse de 10,00 m de large.

Ouest : Les héritiers d'El Habib Ennaseri.

Nord : Entrée dans une largeur de 6,00 m faisant partie de l'immeuble.

L'immeuble se compose d'un terrain d'une superficie totale de 459 m², situé à l'angle d'une rue est et d'un accès nord menant à l'immeuble. L'accès nord se fait par un portail en fer d'une largeur de 1,00 m. Ce terrain est clôturé sur ses côtés sud, est et ouest, ainsi qu'une partie de son côté nord, par des murs non crépis. La partie restante du côté nord est clôturée par du grillage.

Ses dimensions sont : au nord 15,00 m, au sud 15,30 m, à l'est 31,30 m, et au nord 29,80 m. Une découpe en angle se trouve à son coin nord-est mesurant (2,80 m x 2,70 m) / 2.

Au centre du terrain se trouve une cour comportant une citerne (majell), ainsi qu'un logement ancien d'une superficie couverte totale de 86 m² comprenant : une chambre nord, une cuisine, une chambre est, un hall, une chambre centrale, une chambre sud et une salle d'eau. Il s'y trouve également une salle d'eau extérieure mesurant 8 m².

Mise à prix (Prix d'ouverture) :

La mise à prix a été fixée à cent vingt et un mille huit cents dinars (121.800,000DT), après réduction du prix de 40 % en plus des frais de poursuite et de vente fixés par le tribunal à 3.309,472dt sans compter les frais et honoraires complémentaires qui seront fixés par le tribunal le jour de l'adjudication.

Tout enchérisseur doit consigner le tiers du prix de la mise à prix globale avant l'audience d'adjudication. Le paiement ne peut s'effectuer qu'en espèces ou par chèque certifié déposé auprès de la banque. Le prix d'adjudication définitif sera majoré des frais de justice fixés par le tribunal lors de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi 2 décembre 2026 à 9h00 du matin et heures suivantes, à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax 2, situé au 4 Rue Ahmed Aloulou, Sfax Nouvelle (près de la succursale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale - CNSS), Sfax.

Visite de l'immeuble :

L'immeuble peut être visité et inspecté tous les jours de la semaine pendant les heures de travail. Pour plus d'informations, il est possible de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 (situé au 4 Rue Ahmed Aloulou, Sfax Nouvelle) où a été déposé le cahier des charges, ou le cabinet de Maître Faten Abdelkefi, avocate poursuivante, situé à l'Immeuble Ben Messaoud, 38, 1er étage, Rue Iskander Dumas, Sfax.

2026X01527VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Après déduction de la mise à prix de 40%

Cabinet de Maître Faouzi Elhaj Ltaief

Avocat à la Cour de Cassation

21, Avenue Habib Bourguiba, Sfax

Tél : 98415865

M.F : 630253B

Les saisissants : Les ayants droit du feu El Béchir ben Ali Felhi : son épouse Latifa Gammoudi (C.I.N n°05965243) et ses enfants : Mahdia Felhi (C.I.N n°11637633), Ali Haider Felhi (C.I.N n°04327911), Chedlia Felhi (C.I.N n°06066508), Abdelhamid Felhi (C.I.N n°05955135), Dalila Felhi (C.I.N n° 09219012), Najat Felhi (C.I.N n°14210481) et Souad Felhi (C.I.N n° 14211609), ouvriers journaliers, demeurant tous à Er-radhaa, Regueb, Sidi Bouzid. Domicile élu : le Cabinet de leur avocat, M. Faouzi Elhaj Ltaief, sis au 21 Avenue Habib Bourguiba, 3000 Sfax.

Les saisis : Hamdi Felhi (C.I.N n°05988689), Nasr Felhi (C.I.N n°14205094), Zouheir Felhi, Khaled Felhi (C.I.N n°06056058) et Maher Felhi (C.I.N. n° 06053438), agriculteurs; ainsi que Hayet Felhi, Tofaha Felhi, Samah Felhi et Fatma bint Othman Felhi, ouvrières journalières; demeurants tous à Er-radhaa, Regueb, Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître Faouzi Elhaj Ltaief, Avocat à la Cour de Cassation, 21 Avenue Habib Bourguiba, 3000 Sfax.

L'immeuble saisi : Toutes les parts indivises estimées à 56 905 / 68 286èmes de la pleine propriété de l'immeuble objet du Titre Foncier n°114940 Sfax, nommé "Hayet", situé à Wadran Al-Janoubi, Bir Ali Ben Khalifa, Sfax. Il est constitué du lot n°53, d'une superficie totale de six hectares, quatre-vingt-deux ares et quatre-vingt-six centiares (06 ha 82 a 86 c). Il s'agit d'un terrain agricole comprenant un puits; environ 200 oliviers de plantation récente; environ 6 oliviers âgés d'environ 40 ans sur une superficie de 20 000 m²; une portion de 2 500 m² cultivée en piments, le reste est inexploité. Il est limité par des haies de figuiers de Barbarie qui ont péri en raison de la cochenille carminée.

Mise à prix : Fixée à la somme de 51.214.500 dinars, après déduction de la mise à prix de 40%, frais en sus.

Lieu et date de la vente : L'adjudication aura lieu le mercredi 02/12/2026 à partir de 9 h du matin à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2, sis au 4 Rue Ahmed Aloulou, Sfax Jadida, Sfax.

Visite de l'immeuble saisi : peut s'effectuer chaque jour dans les heures du travail.

La participation aux enchères n'est admise qu'après avoir consigné au moins le tiers de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un avocat.

2026X01532VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

CABINET MAITRE KAMEL BEN FREDJ

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS

TEL : 71280156

FAX : 71280092

MF : C 818492

PARTIE POURSUIVANTE : LA Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, sise à Tunis SON AVOCAT ELU MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27BIS, RUE DE LIBAN TUNIS.

PARTIE SAISIE : Mohsen BEN TAIEB, cin 00606634, sis à Bent saidane EL Fahs Zaghoun.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soient 4105.286 parts revenant à la partie saisie dont les titres fonciers n°9130 Zaghoun, dénommé «Abdel hak 29» d'une superficie totale de 393500 parts, sis à 2,5 km sud pont el fahs. Il s'agit d'un lot de terrain agricole destiné à la grande culture set des arbres fruitiers et des oliviers.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée 20500d 000.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le Lundi 07/12/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de ZAGHOUAN.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de ZAGHOUAN.

2026403784VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

CABINET MAITRE KAMEL BEN FREDJ

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS

TEL : 71 280 156

FAX : 71 280 092

MF : C 818492

PARTIE POURSUIVANTE : LA Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, sise à Tunis SON AVOCAT ELU MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27BIS, RUE DE LIBAN TUNIS.

PARTIE SAISIE : LA COOPERATIVE DE SERVICE AGRICOLE EL MANAR (non immatriculée fiscal), sise à l'Avenue Habib Thameur kélibia et Avenue Ali Bel Hawene, Kélibia 8090.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27BIS, RUE DE LIBAN TUNIS.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité des parts indivises objet du titre foncier Num : 625936 Nabeul, dénommé «Monia 52» d'une superficie de 1400 parts. Il s'agit d'un lot de terrain nu situé à Kélibia Nabeul.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée 235200d 000.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le Mardi 08/12/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de NABEUL.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de NABEUL.

2026403785VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Henda Ben Rejeb

Avocat prés la Cour de cassation

Tél Mobile : 98426639

Partie poursuivante : Salem Dridi et ses enfants Dhouha, Ahmed et Sarra Dridi ils sont domiciliés à l'adresse de l'Etude de leur Avocate Maître Henda Ben Rejeb sise au 20 Avenue des Etats-Unis d'Amérique Tunis.

Partie poursuivie : Mounir Ben khmaies Trabelsi sa CIN 00684303, Lamia Bent Hamadi Ben Ali Bennour, Oussema Ben Nouredine Trabelsi et Amel Bent Nouredine Trabelsi domiciliés au 16 Rue Imem Ben Hanbel Bardo Tunis.

Avocat des parties poursuivantes : Maître Henda Ben Rejeb Avocate prés la Cour de Cassation son Etude sise au 20 Avenue des Etats-Unis d'Amérique Tunis Belvédère MF 753244/F.

Description de l'immeuble saisi : c'est un logement faisant partie du Titre Foncier 136977 Tunis sis au 16 rue Imem Ben Hanbel bardo, bâti en rez-de-chaussée sur un terrain de 300 m², sa surface bâtie est de 257m² il se compose de deux parties : la partie extérieure comprend trois chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain, wc, une véranda et une cour située à l'arrière du coté Est ainsi qu'un garage donnant sur la rue sus citée, la 2ème partie du logement est

rattachée à la 1ère, elle comprend trois chambres à coucher une cuisine, une salle d'eau et une véranda couverte le reste étant la suite de ladite véranda et la cour située à l'arrière. Le bien est situé dans une zone couverte par le plan d'aménagement urbain de la ville du Bardo zone dotée de réseau routier, d'équipements et infrastructures nécessaires tel l'électricité, le gaz naturel, l'eau potable, et le réseau public d'évacuation des eaux usées, sa structure porteuse principale est de type traditionnel composée de poteaux et de poutres en béton armé avec une toiture en céramique reposant sur une dalle de compression en béton armé les murs extérieurs sont en briques de 25 cm d'épaisseur et les murs intérieurs sont en briques de 10 cm d'épaisseur, le sol est revêtu de carreaux de faïence décorée dans une partie et de parquet dans le reste, les murs des sanitaires et des deux cuisines sont revêtus de faïence colorée, les menuiseries sont en bois renforcé les fenêtres sont protégées par des grilles en fer forgé les équipements sanitaires électriques et métalliques sont de qualité économique

Mise à prix : la mise à prix est fixée à trois cent soixante quinze dinars (375.000,000 DT) outre les frais de poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience

La date des enchères et conditions de participation :

L'adjudication aura lieu le Mardi huit décembre deux mille vingt six (08/12/2026) à partir de 9 heures du matin à la Barre du Tribunal de première Instance de Tunis

La visite des lieux se fait tous les jours à l'horaire administratif et pour plus de renseignements prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis et (ou) à l'Etude de l'Avocat poursuivant.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'Avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

Les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur de Tunis.

2026403786VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître JIHED BAROUNI

B3-12 Immeuble Cercle Des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082

Tél : 71.947.607/98.237.282

PARTIE POURSUIVANTE : AMEN Banque, Société anonyme, identifiant unique M0000221 ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis.

PARTIE SAISIE : Mr Semi Abbess titulaire de la cin n°0463643, demeurant à l'avenue Hrairia n°196 bis Ezzahrouni.

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître JIHED BAROUNI, avocat à la Cour de cassation ; demeurant au B3-12 Immeuble Cercle Des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082, MF 000/869977/P/A/B

PROPRIETE SAISIE : la totalité des parts indivises appartenant à la partie saisie à savoir 205/8000 parts, objet du TF n°152545 Tunis, sis à l'avenue Hrairia n°196 bis Ezzahrouni, représentant un bâtiment.

Ce bâtiment est délimité :

- Au nord : par la rue d'Al-Hrairia ;

- Au sud : par un bien immobilier résidentiel appartenant à autrui ;

- A l'est : par un local commercial appartenant à autrui ;

- A l'ouest : par un local commercial appartenant à Bassam Chaabani.

L'immeuble consiste en un bâtiment souterrain ouvert, composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage :

Le rez-de-chaussée a une surface couverte de 190 mètres carrés. Il contient trois locaux commerciaux destinés à la vente en gros de friperie, ainsi qu'une cage d'escalier disposant d'une entrée privée menant au premier étage. Le premier local est exploité par le débiteur ; il s'agit d'un espace ouvert comprenant un bloc sanitaire et un séchoir à l'arrière. Le deuxième local est loué à un tiers ; il s'agit d'un espace ouvert. Le troisième local est loué à un tiers ; il s'agit également d'un espace ouvert.

Le premier étage a une surface couverte de 190 mètres carrés. On y accède par une cage d'escalier indépendante située du côté ouest souterrain de l'immeuble. Il s'agit d'un espace ouvert exploité par le débiteur concerné, comprenant des toilettes et un escalier menant au toit.

Tout cela est conforme au rapport de l'expert Mohamed Obeidi, réalisé en vertu de l'ordonnance sur requête n°42912 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Tunis 2 en date du 18/02/2025.

MISE A PRIX : Six cent vingt-quatre mille neuf cent sept dinars 510 millimes (624.907,510 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : la vente de la propriété aura lieu le lundi le 14 décembre 2026 (14/12/2026) à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Tunis 2. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix, pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Tunis 2 ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2026403804VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres N°3 pour la vente de deux biens immobiliers

Société Produits Spéciaux Ali Mheni PROSAMI

MF : 09772E/A/M/000

Société Briqueterie Ali Mheni BAMI

MF : 009083K/A/M/000

Société Préfabriqué Ali Mheni PAMI

MF : 04404k/A/M/000

Siège social et usine : route Jemmal Zeramdine 5040 Monastir

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Monastir en date du 08/10/2026, Le syndic de

faillite des sociétés Produits Spéciaux Ali Mheni, Briqueterie Ali Mheni et Préfabriqué Ali Mheni, lance un appel d'offres pour la vente de deux biens immobiliers situés à Djebel Jelloud, en bordure de la route nationale n°1, rue 9007, au niveau du carrefour menant à Ben Arous, entre les points kilométriques 2 et 3 comme suit :

- Le Bien immobilier objet du titre foncier n°112542 Tunis, sa superficie est de 7.747 m², sa mise à prix s'élève à 3.388.380,960 Dinars

- Le Bien immobilier objet du titre foncier n°118911 Tunis, sa superficie est de 1.200 m², sa mise à prix s'élève à: 495.296,000 Dinars

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges contre le paiement de cent cinquante dinars (150 d) non remboursable et visiter les lieux après avoir fixé un rendez-vous avec le syndic de faillite.

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour jeudi le 31/12/2026.

Pour tous renseignements veuillez contacter le : 73292386 ou 29567287.

2026S01479VEPA2

Décision portant changement d'administrateur judiciaire

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Monastir portant remplacement de l'administrateur judiciaire Monsieur Makram Ben Abderrahmen par l'administrateur judiciaire Monsieur Zouhair ouni, dont le cabinet est situé à l'avenue du Commandant Bejaoui, Résidence Karim, 2ème étage, bureau n°05, afin de poursuivre les opérations d'administration de la société TOP ALU, identifiant fiscal n°1147796 G, dont le siège est situé à Jemmal, route de Zermdine 5020 Jemmal.

2026S01487VEPA2

Décision portant sur changement d'administrateur judiciaire

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Monastir, l'administrateur judiciaire Monsieur Makram Ben Abderrahmen est remplacé par l'administrateur judiciaire Monsieur Zouhair ouni, dont le siège est situé à l'avenue du Commandant Bejaoui, Résidence Karim, 2ème étage, bureau n°05, afin de poursuivre le suivi du programme de sauvetage de la société «LE NOURRISSON», société à responsabilité limitée, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0004475B, dont le siège est situé à l'avenue du 23 Janvier 1952, Teboulba, gouvernorat de Monastir.

2026S01488VEPA2

Vente d'un «fonds de commerce café Mathilde»

Place 3 Août MONASTIR

MF : 1516809H

Le liquidateur sis à place 3 Août Monastir, Maître Yassine BOUDRIGA et en exécution de l'ordonnance de 03/11/2026 délivrée par monsieur le juge de séquestre et liquidation au tribunal de première instance de Monastir, annonce l'ouverture des délais de retrait de cahier des charges relatives à l'achat de fonds de commerce du 09/11/2026 jusqu'au 07/12/2026 de son cabinet sis à B5-28 complexe Borj Khfacha 5060, Monastir Tél : 73907308, contre 300 dinars. Et ce pendant les horaires administratifs.

Le prix de référence est fixé à 152232,500 Dinars.

Le dernier délai d'envoi des offres au tribunal de première instance de Monastir est fixé pour le 11/12/2026.

L'ouverture des plis est au bureau du juge de séquestre et liquidation au tribunal de première instance de Monastir le 14/12/2026 à 14H00.

2026S01489VEPA2

CHANGEMENT DU LIQUIDATEUR

N° C.I.N : 00269510

Suivant décision émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 13/07/2026, il a été décidé le remplacement de liquidateur Sihem KHALFI par le liquidateur Ameur MANSOUR domicilié à la Rue Irak Centre Galaxie Bloc B 7ème Etage 1002 Tunis - Tél : 71 830 168, dans le dossier N°632 relatif à l'héritage du feu Hamadi CHERIF.

2026403781VEPA2

Nomination d'un liquidateur de succession

En vertu de l'ordonnance sur requête n°84683 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 21/06/2021, il est porté à la connaissance du public la nomination de Maître Rafika Ksouri en qualité de liquidateur de la succession du feu Mehrez jeridi pour la recenser, l'administrer et la répartir entre les héritiers. En conséquence Tous intéressés créanciers, débiteurs ou ayant droit peuvent contacter le liquidateur susmentionné à l'adresse suivante N°4 Rue de la sirène, cité essahafa, elghazela, ariana. Et ce dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026403788VEPA2

Nomination de séquestre judiciaire

En vertu du jugement en référé numéro 31343 daté du 23/10/2024 émise par le tribunal de première instance de Bizerte, il a été décidé la nomination de maître Sghaier Najeh séquestre judiciaire chargé de la gestion des fonds commerciaux communs.

Les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains de séquestre judiciaire sus-indiqué et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis à son bureau sis au 14 rue Ali Bach Hamba 1er étage - Tunis. Tél (28144883-99883007).

2026403791VEPA2

Liquidation du Parti Al-Nour pour la démocratie et le développement

Siège social : au 08 Rue Cloud Bernier 1002 Tunis

En vertu d'une décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 14 juillet 2026, dans le cadre du dossier de liquidation n°395, il a été décidé de remplacer la liquidatrice judiciaire, Mme Siham KHALFI, par Mme Marwa AYARI, afin de poursuivre les opérations de liquidation. Toutes les personnes concernées doivent s'adresser au liquidateur susvisé, dont le bureau est situé au N°1 RUE DE HOOKER DE LITTLE 4ème ETAGE BUR N°15 (92.122.520), dans un délai n'excédant pas un mois à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026403805VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE VENUS D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE V.I.T.

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 27.092.000 D

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE LA CORNICHE SOUSSE

IDENTIFIANT UNIQUE : 0019953 N

Les actionnaires de la société Venus Investissement Touristique sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire le 8 décembre 2026 à 10 heures à l'hôtel Sousse Pearl Mariotte Resort & Spa afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et les délais de convocation de la présente réunion.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes, et du rapport spécial sur les opérations prévues par l'article 200 et suivants et par l'article 475 du CSC, relatif à l'exercice 2025.

4. Approbation des conventions entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.

9. Approbation des rémunérations exceptionnelles allouées à un administrateur au titre de missions spéciales (article 205 du Code des sociétés commerciales).

10. Pouvoirs pour formalités.

2026S01483SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2025

Laboratoires PHARMACARE

Société Anonyme

Au capital de 2 490 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 29 El Amra SFAX

Identifiant unique : 1127506D

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société PHARMACARE société anonyme au capital de 2490 000 Dinars, ayant son siège social à la Route de Mahdia km 29 EL Amra SFAX, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2025 qui se tiendra le 15/12/2026 à 10 Heures du matin à l'hôtel Royal palace Sfax sis à la route de Mahdia km 1,5 Sfax à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale annuelle ordinaire relative à l'exercice 2025.

2. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.

3. Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

4. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

5. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

6. Déclaration des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par le Président Directeur Général et les membres du conseil d'administration de la société durant l'exercice 2025.

7. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

8. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

9. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

10. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.

11. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général.

12. Questions diverses.

13. Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2026X01528SANB3

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

Société Millesima Technologies

Société Anonyme

Capital social : 1 600 000 DT

Siège social : 16, Lac Mariotte, Les Berges du Lac, Tunis

Immatriculée au Registre du Commerce de Tunis sous le n°B091274312021

Identifiant fiscal : 1740845QAM000

Messieurs les actionnaires de la société Millesima Technologies sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 7 DECEMBRE 2026 à 11h00, au 11, rue Alain Savary, City Garden 67, Bloc B, 3ème étage, 1022 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire relative à l'exercice 2025

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2025

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025

4. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025

5. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

6. Quitus aux administrateurs

7. Affectation des résultats

8. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2025.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

10. Renouvellement du mandat d'administrateur.

2026403794SANB3

Convocation à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Engineering Procurement & Project Management -EPPM SA

Siège social : Rue de l'Argent, immeuble Fatma les Jardins du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 0492722N

Les Actionnaires de la Société EPPM SA sont invités à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 26 Novembre 2026 à 11h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025 ;

- Lecture et examen du rapport général des co-commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;

- Lecture et examen du rapport spécial des co-commissaires aux comptes et approbation des opérations et conventions règlementées ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025 ;

- Nomination / renouvellement du mandat des Administrateurs

- Pouvoir pour formalités d'enregistrement et dépôt.

2026403801SANB3

Société «HERUNDO»

Société Anonyme en Liquidation

Siège social : Bureau A1.2 Immeuble Chebil Avenue Farhat Hached Sidi Rezig Mégrine 2014 Ben Arous

Matricule Fiscal : 1580015/R/A/M/000

Le Liquidateur Saber Ben Hassine convoque les actionnaires de la Société Herundo SA en liquidation à une Assemblée Générale Ordinaire le 25 Décembre 2026 à 14h :30 à son cabinet sis au 67 Avenue Alain Savary Bloc A 6ème étage Appartement n°3.

L'assemblée générale est convoquée pour statuer sur l'ordre du jour suivant :
1- Clôture des opérations de liquidations et quitus au liquidateur.

2- Formalités d'enregistrement.

2026403802SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la coopérative COSEM

Capital social : 30000 d

Siège social : siège de l'UGTT Sfax

IU : 0036560 X

et siège de l'administration de la coopérative marché de gros route Gabès km 2.5 Sfax

Le conseil d'administration de la coopérative COSEM convoque tous les coopérateurs à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 07 décembre 2026 à 9 h du matin à l'hôtel Galaxy route la Soukra km 0.5 Sfax pour l'approbation des résolutions suivantes :

1/ l'approbation de la tenue de l'assemblée hors délais

2/ le rapport de gestion de l'exercice clos le 31/12/2024

3/ le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/12/2024

4/ l'approbation des comptes pour l'exercice clos le 31/12/2024

5/ l'affectation des résultats pour l'exercice clos le 31/12/2024;

6/ le quitus au profit des membres du conseil

7/ l'approbation et la confirmation des membres du conseil d'administration élus le 24/11/2025 pour la période de représentation de 3 ans 2025-2026-2027.

Par ailleurs, le conseil informe tous les coopérateurs que les documents de l'assemblée sont mis à leur disposition au siège de l'administration au marché de gros route de Gabès km 2.5 Sfax.

2026X01538SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la coopérative COSEM

Capital social 30000 d

Siège social : siège de l'UGTT Sfax

IU : 0036560 X

et siège de l'administration de la coopérative marché de gros route Gabès km 2.5 Sfax

Le conseil d'administration de la coopérative COSEM convoque tous

les coopérateurs à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 07 décembre 2026 à 10 h du matin à l'hôtel Galaxy route la soukra km 0.5 Sfax pour l'approbation des résolutions suivantes :

1/ le rapport de gestion de l'exercice clos le 31/12/2025

2/ le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/12/2025

3/ l'approbation des comptes pour l'exercice clos le 31/12/2025

4/ l'affectation des résultats pour l'exercice clos le 31/12/2025 ;

5/ le quitus au profit des membres du conseil

6/ écarter et priver un coopérateur de sa qualité de coopérateur

Par ailleurs, le conseil informe tous les coopérateurs que les documents de l'assemblée sont mis à leur disposition au siège de l'administration au marché de gros route de Gabès km 2.5 Sfax.

2026X01539SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire coopérative COSEM

Capital social 30000 d

Siège social : siège de l'UGTT Sfax

IU : 0036560 X

et siège de l'administration de la coopérative marché de gros route Gabès km 2.5 Sfax

Le conseil d'administration de la coopérative COSEM convoque tous les coopérateurs à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 07 décembre 2026 à 11 h du matin à l'hôtel Galaxy route la soukra km 0.5 Sfax pour l'approbation des résolutions suivantes :

1/ la présentation des statuts de la coopérative mis à jour conformément à la loi

2/ l'approbation de statuts mis à jours

Par ailleurs, le conseil informe tous les coopérateurs que les documents de l'assemblée notamment le projet des statuts sont mis à leur disposition au siège de l'administration au marché de gros route de Gabès km 2.5 Sfax.

2026X01540SODB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2025

La Société Mutuelle Centrale Des Services Agricoles «MOTOCOP»

RNE : 033535H

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 TUNIS

Capital social : 335050

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale des services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2025 qui se tiendra le jeudi 10 décembre 2026 à 10h00, à l'hôtel Royal Tulip Taj Sultan sis à Yasmine Hammamet, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2025

2) Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2025

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

4) Examen et Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025

5) Affectation des résultats

6) Quitus aux membres du conseil d'administration

6) Cooptation de nouveaux adhérents

a/ Tout adhèrent peut examiner au siège de la société mutuelle les P.V du conseil d'Administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue de l'assemblée.

b/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

c/ Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise adhérente.

2026403797SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Mohamed Ben Eljaied a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 05/10/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de la 2ème catégorie consistant en une unité de production d'huiles d'olives (HUILERIE) située à la Route d'ellouza km3 - Sfax Délégation de Djebeniana - GOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à sa demande.

Toute réclamation relative à l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax, à monsieur le Délégué de Djebeniana ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité d'El Hazeg - Ellouza dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage du présent avis.

Les plans annexés à la demande seront mis à la disposition du public pour consultation au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de Djebeniana, ou à la Municipalité d'El Hazeg - Ellouza.

Le public est informé qu'en application de la loi N°66-27 du 30 Avril 1966, portant promulgation du code de travail, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le chapitre VI relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes (les articles de 293 à 324), l'article 9 du décret N°88-1968 du 28 mars 1968 relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes et le décret N°2687-2006 du 9 octobre 2006 relatif aux procédures d'ouverture et d'exploitation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, la direction de la

Sécurité au ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie a déposé le rôle de recouvrement de la taxe annuelle de contrôle et de surveillance des établissements classés pour l'année 2023 (dont la recette est au profit de l'agence nationale de protection de l'environnement et le ministère de la santé) aux circonscriptions des recettes de finances relevant des adresses des contribuables pour les personnes physiques et l'adresse du siège social pour les personnes morales.

A cet effet, tout contribuable propriétaire de manufactures, usines, ateliers, chantiers et d'une manière générale tout établissement classé ayant fait l'objet d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé à quelque catégorie qu'il appartient (première ou deuxième ou troisième catégorie) est tenue de se présenter à la recette des finances territorialement compétente pour régler le montant de la taxe. Toutefois, les réclamations ou observations éventuelles relatives au recouvrement du rôle dans le cas où l'établissement objet de l'autorisation cesse l'activité ou dans le cas de vente ou de cession de l'autorisation à un nouveau exploitant seront reçues par le directeur de la Sécurité au ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société des Stations Thermales et des Eaux Minérales "SOSTEM" dont le siège social est situé à l'avenue Mohamed El Beji Caïd Essebsi n°5, Centre Urbain Nord, El Menzah 1082 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le N°137 en date du 07 Mai 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement des eaux minérales située à la localité de Aïn Melliti de la délégation de Téboursouk du gouvernorat de Béja et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Béja et de la Municipalité de Téboursouk.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Béja ou Monsieur le Secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Téboursouk ou Monsieur le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Fathi SASSI, Titulaire de la CIN n°00568614 délivrée le 05/11/2019 annonce la perte du titre de propriété n°14553/09 daté le 06/02/2016 de titre foncier n°73840 Ariana.

Le présent avis remplace l'avis publié au Journal officiel le 22/04/2026 sous le numéro 47.

2026R03204DIVD2

Avis

Madame Dalila bent Mohamed El Hammami, titulaire de la carte d'identité nationale n°04748741, est perdu, il s'agit du titre de propriété n°39791 établi le 22/05/2024, relatif au bien immobilier faisant l'objet du titre foncier n°219742 Tunis, situé à El ouardia VII, Tunis, en bordure de la rue, d'une superficie de 100 m², qu'il s'agit d'une maison.

Le présent avis de perte a été publié dans le journal Echourouk n°12784, paru le jeudi 01/10/2026, et sera publié à nouveau conformément à la loi, afin d'obtenir un duplicata du titre de propriété susmentionné auprès de l'Office National de la propriété foncière.

2026R03208DIVD2

Avis

M. Béchir ben Mohamed Hammadi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07563095, déclare en son propre nom et au nom des autres héritiers de son père avoir égaré le titre de propriété n°4121/11, relatif au titre foncier n°42278 (Kairouan), portant sur un bien situé dans l'imada de Hammad, délégation de Chebika, gouvernorat de Kairouan.

Déclaration sur l'honneur en date du 21 octobre 2026.

2026S01478DIVD2

Avis

Mme Ben alakhel Hasna annonce que son titre de propriété d'un appartement d'une superficie 120 m² situé à la route alfran klm 2 Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben amira Sleh» situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X01530DIVD2

Avis

Mr Magdich Ezzeddin annonce que le titre de son père Ahmed Magdich de propriété d'une parcelle de terre d'une superficie 1239 m² située route taniour klm 6 Sfax et son titre de propriété d'une parcelle de terre d'une superficie 22900 m² située à la route manzel chaker klm 13 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire "Ben amira Sleh" situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X01531DIVD2

AVIS AU PUBLIC

LIQUIDATION DE LA SOCIETE INABA DE PROMOTION IMMOBILIERE

M.F : 1368505RPM000

Madame Izdihar Khlif liquidateur de la société INABA de promotion immobilière, informe le public du dépôt de la décision de distribution des fonds disponibles provenant de la liquidation de la dite société au local situé route lafrane km 5 Sfax. Toute

personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date de parution de cet avis au JORT.

2026X01533DIVD2

Avis

Les héritiers de Fathi Trabelsi et Fahima Jadmour et leurs enfants Majd, Amin, Amina et Abdessalem confirment qu'ils ont perdu le titre de propriété de leurs parents Pour un terrain situé sur la route Agareb, km 9 Sfax, d'une superficie de 3060,60 m², ils veulent extraire une deuxième copie originale de propriété et qui veut s'opposer s'adresse au notaire à Sfax Mohamed Mzid dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2026X01534DIVD2

Avis

EIIch Monia annonce qu'elle possède un immeuble contenant cinq appartements sis à la route Kaid Mhamed rue 40 n°32 Sfax, son titre de propriété daté du 7 Décembre 2007, enregistré le 17 Juin 2011 numéro 324, rédigé par les notaires Karray Mohamed Maamoun et Hammami Mohamed, a disparu, elle veut avoir un extrait de l'acte original, tout contestant devra s'adresser au Notaire Mohamed Maamoun Karray dans un délai de 30 jours, après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

TVA 501933B/A/P/000 GSM 98239354

2026X01536DIVD2

Avis

Monsieur FAWZI BEN TAWFIK GASSARA déclare que son titre de propriété effectué le 26/7/1995 enregistré le 15/8/1995 N°4023 par le notaire ktata Moncef et Malek Medhyoub d'un terrain d'une superficie de 499.90 m² sise sur la route de MANZEL CHAKER KM 13 a disparu, il veut extraire un autre titre.

Toutes oppositions doivent être au bureau de notaire ktata Moncef sise 14 place 5 décombre SFAX médina dans un délai de 30 j de ce jour.

2026X01542DIVD2

Avis

Ramzi ben Abd Errahman Alghrab né le 08 Août 1978 demeurant voie de la Mecque n°3 Sfax numéro de sa carte d'identité 05375394 déclare être propriétaire d'un terrain de 831 m² situé à Sfax route Habbana km 7 limité, Sud par Najoua et Zouhour Alghrab, Est par les héritiers de Hedi Aydi, Nord par Nouri et une entrée commune, Ouest par Mohamed Ilyas Alghrab et l'entrée commune mentionnée.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième originale de l'acte de donation daté le 06 Mai 2007 enregistrée le 23 Juin 2007 n° M032169 des registres des notaires Mohamed Abid et Mourad Hajjem.

Toutes contestations devront s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem 21 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois à partir de cet avis.

Passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2026X01544DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Une erreur s'est glissée au JORT n°136 du 03/11/2026 ayant pour objet de remplacer le syndic de faillite de la société moderne des industries alimentaires IU 1207234 T maître Sihem KHALFA par Maître Hatem BEJAOUI au lieu de l'administrateur de justice.

Le reste sans changement.

2026R03207RECZ9